

La sectorisation, l'affectation et l'évitement scolaire dans les classes de sixième à Paris en 2003

Disparités entre collèges publics en 2003 - 2004

→ La typologie nationale des collèges publics, réalisée à partir d'une série de variables socio-démographiques, scolaires, d'offre pédagogique et de politique d'accompagnement, est en grande partie déterminée par l'origine sociale et les résultats aux évaluations à l'entrée en sixième. Cette typologie confirme que Paris est le lieu où se côtoient les extrêmes. Si le principe de sectorisation est globalement bien respecté à Paris, on peut toutefois constater qu'un millier de dérogations, i.e. 8 %, s'apparentent à de l'évitement. Ces pratiques de contournement scolaire des familles consistent à scolariser leurs enfants dans un collège du groupe « urbain favorisé » alors que leur collège de secteur appartient au groupe « urbain défavorisé » ou « mixte socialement plutôt défavorisé ». L'évitement scolaire affecterait particulièrement vingt collèges publics. À cela vient s'ajouter ce que l'on peut qualifier d'évitement vers le privé, qui concerne plusieurs centaines d'élèves. Ces élèves qui contournent la carte scolaire pour rejoindre le secteur privé sont de milieu social favorisé, rarement de nationalité étrangère, et ont des résultats aux évaluations moyens. La fuite des meilleurs vers le privé est une idée reçue. Ce départ vers le privé peut prendre deux formes. D'une part il concerne les familles résidant dans les secteurs de collèges du groupe plutôt favorisé. D'autre part, il concerne des familles des secteurs défavorisés du nord et de l'est de Paris.

Olivier Gilotte et Pierre Girard
Service statistique académique du rectorat de Paris

LA SECTORISATION ET L'AFFECTATION SONT CENTRALISÉES AU RECTORAT SELON LE PRINCIPE D'UN SECTEUR UNIQUE PAR ADRESSE

La sectorisation repose sur la notion de collège d'affectation, ou secteur de collège, qui est déterminé par l'adresse de domicile du représentant légal de l'enfant (article 6 du décret n° 80-11 du 3 janvier 1980). À chaque adresse correspond donc un seul collège d'affectation.

Les secteurs de collège ne sont pas toujours liés aux secteurs d'écoles.

La sectorisation des 109 collèges est réalisée par le rectorat chaque année, à partir des effectifs d'élèves de cours moyen deuxième année (CM2) attendus. Les affectations sont ensuite gérées par le rectorat¹. Cependant, chaque année un certain nombre de demandes de dérogations sont adressées par les familles, pour que leurs enfants soient affectés dans un collège public appartenant à un autre secteur. Ces demandes ont pour but de bénéficier d'une scolarité particulière (formation à horaire aménagé, section internationale) ou sont fondées sur d'autres motifs. Certains motifs cachent des stratégies de la part des familles qui

NOTE

1. La détermination des 109 secteurs de collèges a été réalisée jusqu'à présent par le rectorat. Cette compétence a été transférée le 1^{er} janvier 2005 au département, i.e. à la Ville de Paris, dans le cadre de la loi sur la décentralisation. Toutefois l'affectation des élèves reste du ressort du rectorat.

veulent obtenir une affectation dans un collège plus réputé que le collège de secteur. Lorsqu'elles sont motivées et accompagnées de pièces justificatives, ces demandes sont enregistrées et donnent éventuellement lieu à des décisions de dérogation par le Rectorat. Les justificatifs fournis par les familles ne sont pas remis en cause dans cette étude, en particulier concernant le lieu d'habitation.

Pour traiter de la sectorisation et de l'affectation dans les classes de sixième des collèges publics parisiens à la rentrée 2003, on utilisera la typologie nationale. Cette typologie classe les collèges en fonction de deux types de critères : d'une part des variables décrivant la population scolaire ; d'autre part l'offre pédagogique et la politique d'accompagnement du collège.

LES COLLÈGES PARISIENS SONT CLASSÉS EN QUATRE GROUPES EN FONCTION DE CRITÈRES SOCIAUX ET D'OFFRE PÉDAGOGIQUE

La typologie nationale réalisée en 2003-2004, qui prolonge celle de 2001-2002, classe les collèges publics français en cinq groupes : « urbain défavorisé », « mixte socialement, plutôt défavorisé », « petit », « mixte socialement, plutôt favorisé » et « urbain favorisé ». À Paris, il n'y a que quatre groupes, les « petits » collèges étant souvent situés en milieu rural.

Les catégories sociales favorisées sont fortement représentées à Paris

Les collèges du groupe « urbain favorisé » sont majoritaires à Paris, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble de la France. Ceci est la conséquence de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) favorisées plus fréquentes à Paris (32 % des familles des élèves de sixième) qu'au niveau national (16 %) (*graphique 1*).

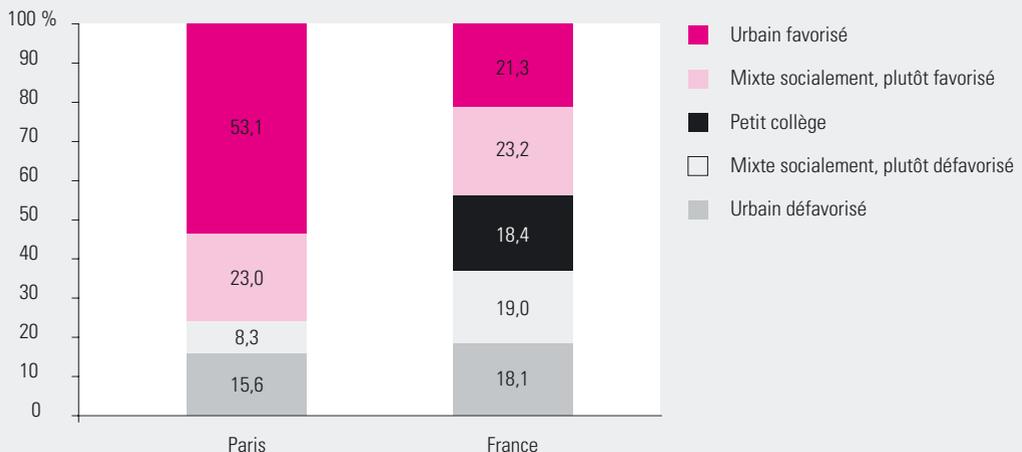
L'origine sociale et les évaluations sont très significatives

Les variables qui contribuent le plus à distinguer les collèges sont l'origine sociale des élèves et les résultats aux évaluations à l'entrée en sixième (*graphiques 2 et 3*).

Les autres variables actives (*cf.* annexe 1) ont un rôle un peu moins important mais néanmoins significatif. Une série de variables supplémentaires (portant sur l'établissement, la localisation, la structure du corps enseignant, l'organisation des enseignements) a enfin été ajoutée à titre d'illustration. Mais ces variables supplémentaires n'influent pas sur la typologie.

Le premier axe de l'analyse factorielle montre que Paris est une académie bien placée en ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques des élèves et les résultats aux évaluations sixième (*cf.* annexe 1). Cependant, les fortes disparités qui existent dans la capitale incitent à nuancer la description d'ensemble. Autre particularité parisienne : les élèves de nationalité

Graphique 1 - Répartition des collèges par groupe en 2003



étrangère y sont particulièrement nombreux. Les classes de sixième parisiennes comportent quatre fois plus d'élèves étrangers que la moyenne française. Même le groupe « urbain favorisé », qui a pourtant la plus faible proportion d'élèves étrangers, est nettement au-dessus de la moyenne nationale (11 % contre 4 % en France). Enfin, Paris reste le lieu où les extrêmes se côtoient. En effet, les secteurs de collèges du groupe « urbain défavorisé » du nord et de l'est parisien sont voisins des secteurs du groupe « urbain favorisé ». Cette proximité entre secteurs favorisés et défavorisés, que l'on retrouve dans quelques académies comme Versailles, facilite probablement les stratégies de contournement de la carte scolaire par les familles. Dans certains cas, comme dans celui de la zone sensible du 14^e arrondissement, un secteur de collège « urbain défavorisé » peut être entouré de secteurs « urbains favorisés » ou « mixtes socialement plutôt favorisés » (carte 1).

Les collèges du groupe « urbain défavorisé » sont généralement en zone d'éducation prioritaire (ZEP)

Les collèges du groupe défavorisé sont principalement en zone d'éducation prioritaire (ZEP) (tableau 1).

Tableau 1 - Répartition des collèges en ZEP, REP ou ES

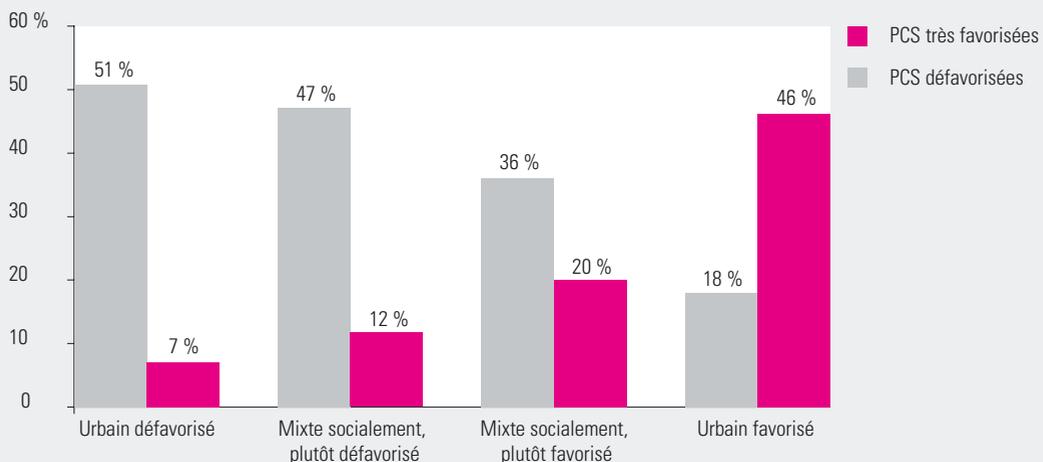
| Groupe | Total collèges | Dont ZEP | Non ZEP mais REP ou ES |
|-------------------------------------|----------------|----------|------------------------|
| Urbain défavorisé | 17 | 13 | 4 |
| Mixte socialement plutôt défavorisé | 9 | 7 | 0 |
| Mixte socialement plutôt favorisé | 25 | 4 | 2 |
| Urbain favorisé | 58 | 0 | 3 |
| Total Paris | 109 | 24 | 9 |

ZEP : zone d'éducation prioritaire.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

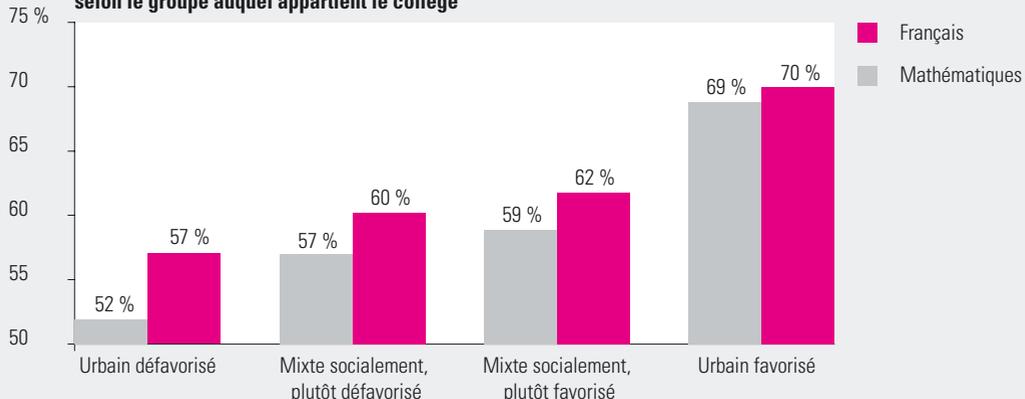
ES : établissement en zone sensible.

Graphique 2 - Origine sociale des élèves de sixième publique selon le groupe auquel appartient le collège



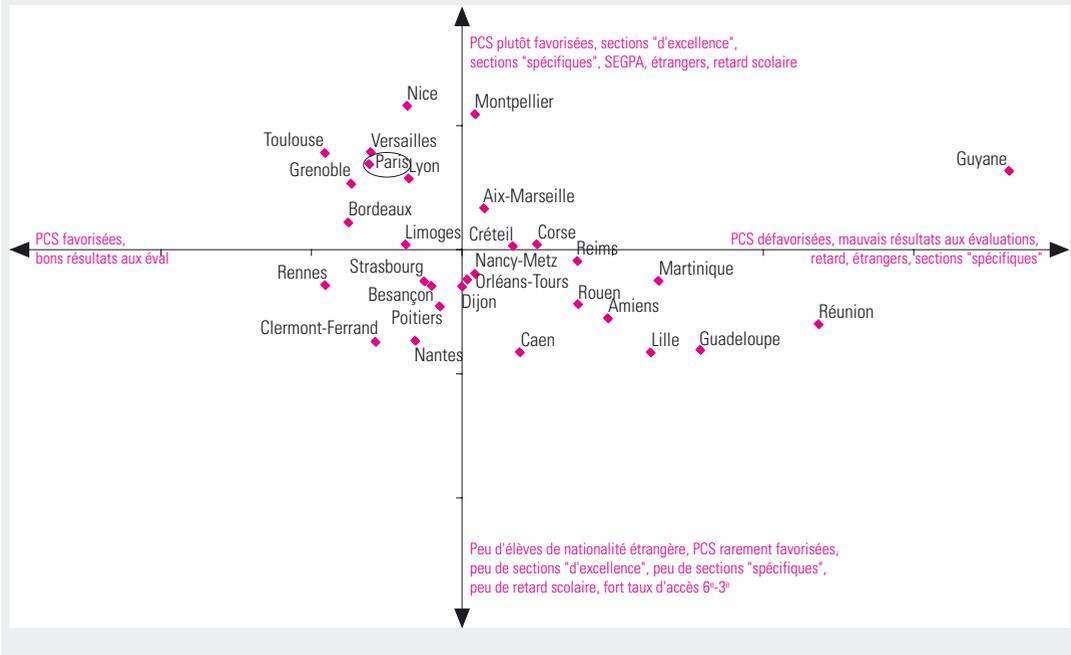
Source : Système d'information SCOLARITÉ, élèves de sixième publique à Paris en 2003.

Graphique 3 - Résultats moyens aux évaluations de sixième des élèves de sixième publique selon le groupe auquel appartient le collège

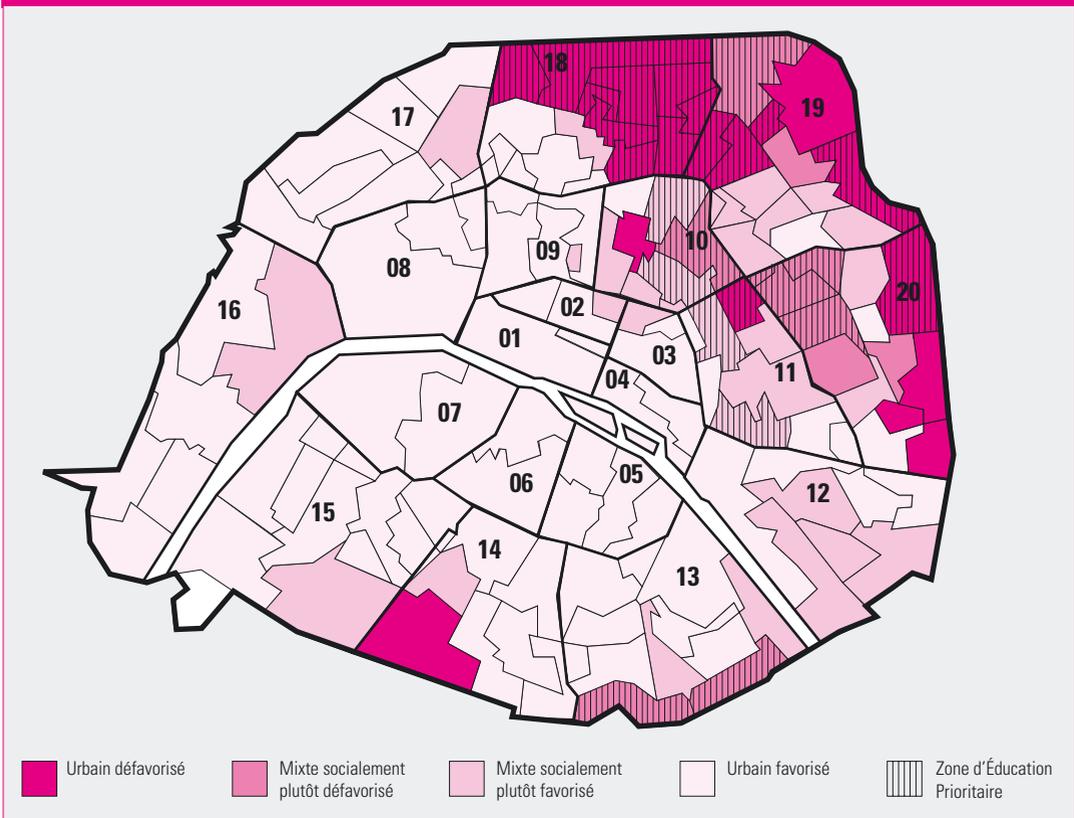


Source : évaluations à l'entrée en sixième en 2003.

Graphique 4 - Position des académies selon des caractéristiques sociodémographiques et l'offre pédagogique



Carte 1 - Secteurs de collège en fonction de la typologie nationale des collèges 2003



Les caractéristiques des collèges « urbains défavorisés » sont en grande partie des caractéristiques de collèges de ZEP : dotations de moyens supplémentaires pour l'accueil et l'accompagnement de populations en difficulté. On notera enfin que les quatre collèges du groupe « urbain défavorisé » qui ne sont pas classés en ZEP sont soit en réseau d'éducation prioritaire (REP), soit classés sensibles. À l'opposé, quatre collèges du groupe « plutôt favorisé » sont en ZEP.

92 % DES NOUVEAUX ÉLÈVES DE SIXIÈME PUBLIQUE SONT AFFECTÉS DANS LEUR SECTEUR DE COLLÈGE

Aux 91 % d'élèves scolarisés dans leur collège de secteur s'ajoute 1 % d'élèves dans les collèges accueillant des classes à horaire aménagé et des sections internationales

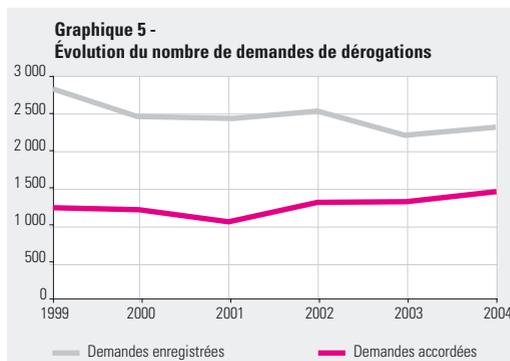
Un peu plus de 13 000 nouveaux élèves de sixième (13 353 en 2003) sont affectés chaque année par le Rectorat. Parmi eux, la quasi-totalité provient des CM2 publics (96 %). Le secteur public attire peu d'élèves du privé (3 %, *i.e.* 374 élèves) et voit une partie de ses effectifs de CM2 (1 931 élèves) s'orienter vers les collèges privés.

Les nouveaux élèves de sixième des collèges publics sont affectés en grande majorité (91 %) dans leur secteur. Ils ne sont que 1 % à être scolarisés en dehors de leur secteur pour des motifs strictement scolaires (horaires aménagés, sections internationales) et 8 %, soit 1 127 élèves, pour d'autres motifs.

Il y a 1 300 élèves dérogataires en 2003

La baisse du nombre de demandes observée depuis 1999 s'est confirmée, pour atteindre 2 190 en 2003. À l'inverse, le nombre de dérogations accordées a tendance à progresser (*graphique 5*).

2 190 demandes de dérogations ont été enregistrées à Paris en 2003, sur une population de 13 353 nouveaux élèves de sixième publique, soit un taux de demandes de 16 %. Sur ces 2 190 demandes, 1 309 dérogations ont



été accordées et 881 demandes rejetées (*cf.* annexe 2). Ce nombre d'élèves dérogataires peut également être calculé en rapprochant les secteurs de résidence des élèves enregistrés dans la base d'affectation et le constat de rentrée. On constate ainsi que 1 362 élèves sont scolarisés en dehors de leur secteur de résidence. L'écart entre les deux sources (1 309 dans la base d'affectation et 1 362 dans le constat) s'explique par des dates d'observations décalées : la base d'affectation date du 1^{er} juillet et le constat du 15 octobre.

LES DÉROGATIONS SERAIENT MOINS FRÉQUENTES À PARIS QUE DANS LE RESTE DE LA FRANCE

La seule référence statistique nationale concernant les élèves hors secteur et les dérogations provient du panel d'élèves suivis entre 1995 et 1998 de leur entrée en sixième à la fin de leur troisième année de collège². Il s'agit donc d'élèves de quatrième et d'élèves ayant redoublé soit la sixième, soit la cinquième. Les statistiques de Paris en 2003 ne sont pas totalement comparables avec les données nationales de ce panel. En effet, le champ d'étude n'est pas tout à fait le même (sixième à Paris, et quatrième et quelques redoublants de cinquième et de sixième en France) et les dates des deux analyses sont espacées de cinq ans.

NOTE

2. *Cf.* Christelle Chausseron, « Le choix de l'établissement au début des études secondaires », *Note d'Information*, MEN-Direction de la programmation et du développement, 01.42, août 2001.

Toutefois, on notera que le taux national d'élèves hors secteur en 1998 (9 % des effectifs des secteurs public et privé)³ est nettement supérieur à celui de Paris en 2003 (6 % des effectifs des secteurs public et privé, ce qui correspond encore à 8 % des effectifs de sixième publique). En d'autres termes, les dérogations parisiennes seraient relativement limitées par rapport au reste de la France.

L'évitement scolaire qui résulte de ces dérogations et qui concerne les collèges publics serait donc relativement limité à Paris. À l'inverse, l'évitement vers les collèges privés est plus important, ce que la dernière partie de l'étude démontre.

L'étude nationale confirme par ailleurs que ce sont les familles de catégorie sociale favorisée qui placent davantage leurs enfants dans un collège hors secteur. L'étude de 1995 montre qu'il s'agit notamment de familles dont les parents sont enseignants.

Enfin, les familles qui ne mettent pas leur enfant dans leur collège de secteur invoquent le motif de bonne fréquentation et de convictions personnelles. Quand l'élève rejoint un autre collège public, les familles invoquent en outre le large choix d'options. Quand l'élève rejoint un collège privé, elles mettent plutôt en avant de bons résultats.



LES 1 100 ÉLÈVES HORS SECTEUR, SOIT 8 % DES EFFECTIFS DE SIXIÈME PUBLIQUE, RÉSIDENT EN GÉNÉRAL DANS UN SECTEUR DE COLLÈGES DU GROUPE « URBAIN DÉFAVORISÉ » ET OBTIENNENT UN COLLÈGE DU GROUPE « URBAIN FAVORISÉ »

1 127 élèves sont véritablement « hors secteur »

Sur 109 collèges publics parisiens, 16 offrent des formations dans des classes à horaire aménagé (pour enfants

NOTE

3. Afin de pouvoir comparer les résultats obtenus pour Paris dans le secteur public aux données du panel qui étaient relatives aux secteurs public et privé, nous avons estimé les résultats de Paris en tenant compte de cette extension de champ.

du spectacle, pour des enseignements de musique ou de sport), dans des classes à section sportive, ou encore à section internationale. Ces 16 collèges accueillent 338 élèves de sixième résidant en dehors du secteur, dont 182 dans des classes à horaire aménagé ou section internationale. Ces 182 élèves ne peuvent pas être considérés comme étant « hors secteur » puisque le motif de leur dérogation est strictement scolaire. Seuls 1 127 élèves (1 309 - 182) sont donc véritablement « hors secteur ».

L'évitement concernerait un millier d'élèves,

883 à 1 127 élèves,

i.e. 7 % à 8 % des effectifs de sixième

Les motifs des demandes de dérogation autres que les motifs strictement scolaires (classes à horaire aménagé et sections internationales) sont la proximité du domicile (21 % des demandes), le rapprochement de frères et sœurs (19 %), voire le choix d'une première langue vivante (15 % des demandes).

Le recours au motif « proximité du domicile » s'explique principalement par le fait que les collèges parisiens sont parfois très proches les uns des autres alors que les secteurs sont étendus, à l'instar de trois collèges très proches situés dans le 8^e arrondissement.

Pour ce qui est du motif « langue vivante 1 », on constate que le russe est proposé dans quatre collèges du groupe « urbain favorisé » et le japonais dans un autre collège du groupe « urbain favorisé ».

La proximité du domicile est donc le motif le plus souvent invoqué par les familles. Il concerne 465 demandes et 244 dérogations. Sans que l'on puisse établir une statistique certaine, on peut considérer que l'évitement concerne 883 (1 127-244) à 1 127 de ces élèves hors secteurs. En rapportant ces chiffres à l'effectif total de 13 353 nouveaux élèves de sixième, on peut estimer que le taux « d'évitement » se situe entre 7 % et 8 %.

Peu d'élèves hors secteur résident en banlieue

On pourrait penser que les collèges parisiens attirent de nombreux élèves de la banlieue. Il n'en est rien. L'attractivité des établissements parisiens sur les académies voisines reste très limitée. En effet, les 225 élèves résidant en banlieue et scolarisés à Paris

sont surtout concentrés (140 élèves) dans les collèges offrant une formation en classe à horaire aménagé. Réciproquement, les élèves résidant à Paris et affectés dans un collège de banlieue sont rares.

D'autres facteurs peuvent favoriser le recours aux dérogations, notamment la sociologie et l'offre de formation dans le secteur de résidence. La typologie des collèges permet d'apporter un éclairage sur ces thèmes.

**En règle générale,
les départs se font des collèges
« urbains défavorisés »,
vers les collèges « urbains favorisés »**

Les demandes de dérogation, 2 190 en 2003, sont deux fois plus fréquentes dans les secteurs de type « urbain défavorisé » (20 %) que dans les secteurs « urbains favorisés » (12 %). En ce qui concerne les dérogations accordées, les 1 127 élèves « hors secteur » ne sont pas uniformément répartis sur le territoire parisien. En effet, les élèves qui résident dans un secteur « urbain défavorisé » ou « mixte socialement plutôt défavorisé » sont nettement surreprésentés.

Les trente collèges des cités scolaires, principalement classés dans le groupe favorisé (25 sur 30), attirent les élèves provenant d'autres secteurs (16 %).

Les secteurs d'accueil des élèves dérogataires, en particulier des 1 100 élèves hors secteur, appartiennent souvent au groupe favorisé. Vingt-et-un collèges accueillent un peu plus de la moitié des élèves hors secteur. Sur ces vingt-et-un collèges, on dénombre quatorze collèges du groupe favorisé, cinq collèges du groupe plutôt favorisé et deux collèges du groupe défavorisé. La part des élèves dérogataires sur les élèves attendus (*i.e.* taux de dérogation calculé par établissement) est

en moyenne beaucoup plus importante dans les collèges du groupe « urbain favorisé » (15 %) que dans des collèges des groupes défavorisés et plutôt défavorisés (respectivement 8 % et 3 %) (*tableau 2*).

Les demandes du nord-est parisien sont principalement des demandes de changement de secteur pour un autre secteur proche. Les autres demandes visent des établissements plus dispersés dans Paris (*carte 2*).

On peut distinguer deux grandes zones géographiques qui sont à l'origine des principales demandes : le nord-est parisien et les environs de la zone sensible du 14^e. À l'opposé, les secteurs les plus demandés sont ceux où l'on trouve des collèges réputés dans les arrondissements du centre de Paris.

On remarquera enfin que les collèges du groupe « urbain défavorisé » ont des classes moins remplies que les autres collèges (*tableau 3*). En moyenne, les classes de sixième des collèges du groupe « urbain favorisé » comptent 27 élèves en classe entière (mais 25 si l'on tient compte des groupes d'élèves). À l'opposé, les classes des collèges du groupe « urbain défavorisé » sont moins remplies puisqu'elles ne comptent que 23 élèves par classe (21 si l'on considère les groupes).

Ces écarts s'expliquent en partie par la relation qui existe entre les secteurs « urbains défavorisés »

Tableau 3 - Taille des divisions et des éléments de structure en sixième

| Groupes | E/D | E/S |
|--------------------------------------|-----|-----|
| Urbain défavorisé | 23 | 21 |
| Mixte socialement, plutôt défavorisé | 24 | 22 |
| Mixte socialement, plutôt favorisé | 25 | 24 |
| Urbain favorisé | 27 | 25 |
| Total Paris | 26 | 24 |

Sources :
BCP données Paris 2003, et base relais académique.

Tableau 2 - Élèves de sixième dérogataires à Paris en 2003

| Groupes | Nombre de collèges | Origine des dérogations | Destination des dérogations | Nouveaux élèves de sixième | Effectifs attendus | Moyenne des taux de dérogation |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------------------|
| Urbain défavorisé | 17 | 241 | 112 | 1 840 | 1 969 | 8% |
| Mixte socialement, plutôt défavorisé | 9 | 122 | 34 | 1 207 | 1 295 | 3% |
| Mixte socialement, plutôt favorisé | 25 | 355 | 212 | 3 048 | 3 191 | 7% |
| Urbain favorisé | 38 | 464 | 879 | 7 258 | 6 843 | 15% |
| Total Paris | 109 | 1 182 | 1 237 | 13 353 | 13 298 | 11% |

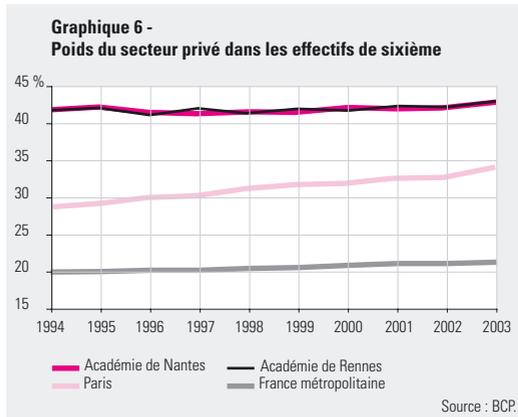
Sources : base des affectations et base élèves académique en 2003.

et les ZEP. Les collèges « urbains défavorisés », à l'instar des collèges en ZEP, « rassemblent » moins d'élèves par classe parce qu'ils sont en toute probabilité moins demandés mais aussi parce qu'ils disposent de plus de moyens que les autres.

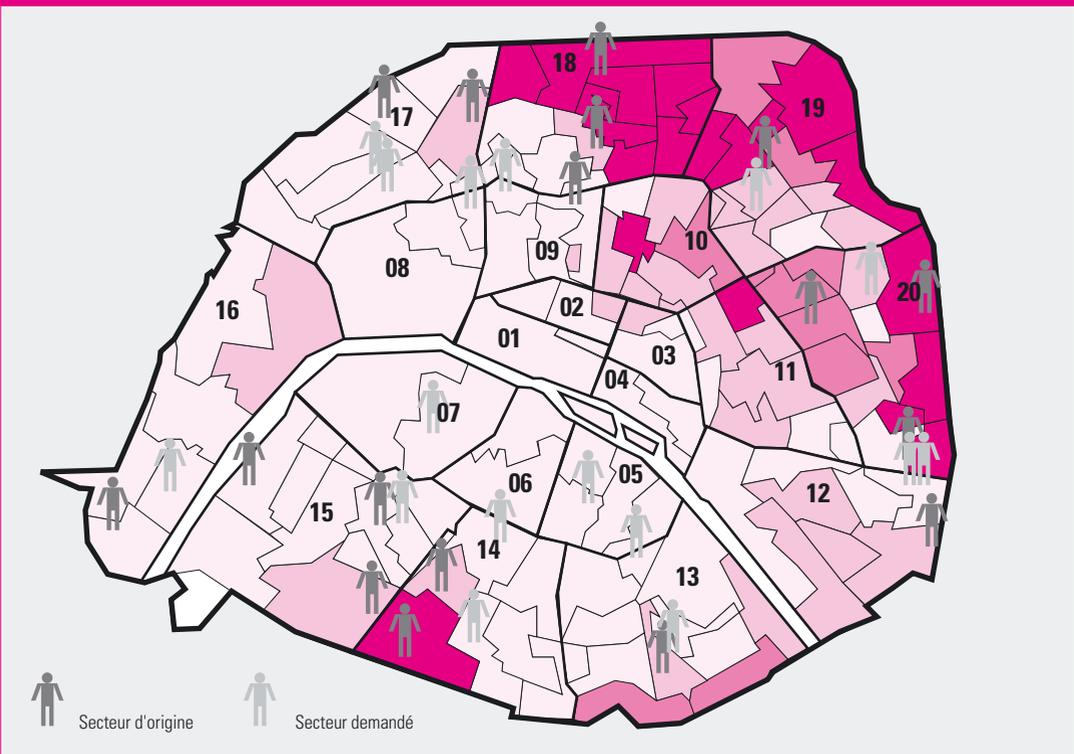
L'ÉVITEMENT SCOLAIRE VERS LE PRIVÉ EST UNE PRATIQUE DES FAMILLES QUI RÉSIDENT PLUTÔT DANS LES SECTEURS DU GROUPE « MIXTE SOCIALEMENT PLUTÔT FAVORISÉ »

Le secteur privé parisien, l'un des plus importants de France, continue de se développer

Le secteur privé parisien est le troisième plus développé de France (tous niveaux prébaccalauréat) après ceux de Rennes et de Nantes (*graphique 6*). La part du secteur privé atteint 34 % des effectifs d'élèves de sixième, essentiellement dans le privé sous contrat (33 %). En outre, la part du privé augmente trois fois plus vite à Paris qu'en métropole (en moyenne annuelle de + 0,6 point contre + 0,2). Les collèges privés parisiens gagnent en moyenne 150 élèves de sixième chaque



Carte 2 - Principales demandes de dérogations



Source : base d'affectation 2003, Rectorat de Paris.

année depuis 1994 (en variant de + 50 à + 250) alors que les collèges publics en perdent 60.

D'autres indicateurs statistiques portant sur les flux d'élèves entre les secteurs public et privé confirment que la progression du privé se fait au détriment du secteur public. Mais l'attraction du privé a tendance à se réduire depuis 2002⁴.

Le développement du privé concerne l'ensemble des classes des collèges parisiens de la sixième à la troisième. Il résulte davantage d'une stratégie scolaire des familles que de choix confessionnels marqués.

Trois piliers pour le secteur privé : la fidélité des familles au privé, l'attractivité pour les élèves issus de CM2 public et l'attraction sur la proche banlieue

La fidélité des familles au secteur privé entre le CM2 et la sixième est forte, puisque 93 % des élèves provenant de CM2 privé prolongent leur scolarité en sixième privée à Paris. Ces élèves représentent 70 % des effectifs accueillis dans les sixièmes du privé (*graphique 7*).

Les élèves de sixième privée proviennent également (29 %) du secteur public et en particulier des écoles publiques parisiennes (21 %, 1 429 élèves). 1 429 élèves passent d'un CM2 public parisien à une sixième privée parisienne. Ils ne sont en revanche que 351 dans le sens opposé, CM2 privé parisien vers sixième publique parisienne. Les flux sont donc à l'avantage du secteur privé, mais l'écart diminue depuis 2002.

Enfin, les élèves provenant de la banlieue représentent 12 % des effectifs des sixième de collèges privés, provenant principalement d'écoles publiques de banlieue.

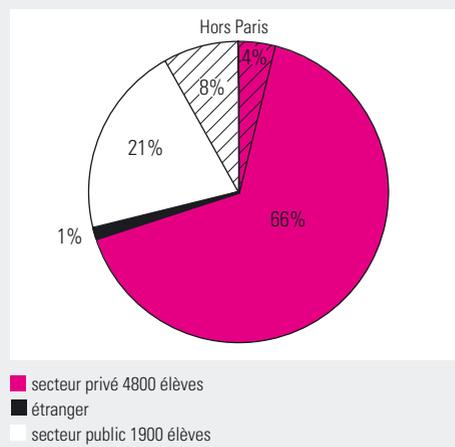
Douze collèges privés attirent un grand nombre d'élèves issus de CM2 public

Les changements de secteurs du public vers le privé sont concentrés dans certains établissements. On recense notamment douze collèges privés qui attirent fortement les élèves provenant des écoles publiques. Les classes de sixième de ces collèges sont alimen-

NOTE

4. Cf. « Réduction des flux public/privé sous contrat dans le second degré à Paris en 2002-2003 », *Note d'information du SSA de Paris*, n° 04-01, mars 2004.

**Graphique 7 -
Origine des 6 786 nouveaux élèves de sixième privée**



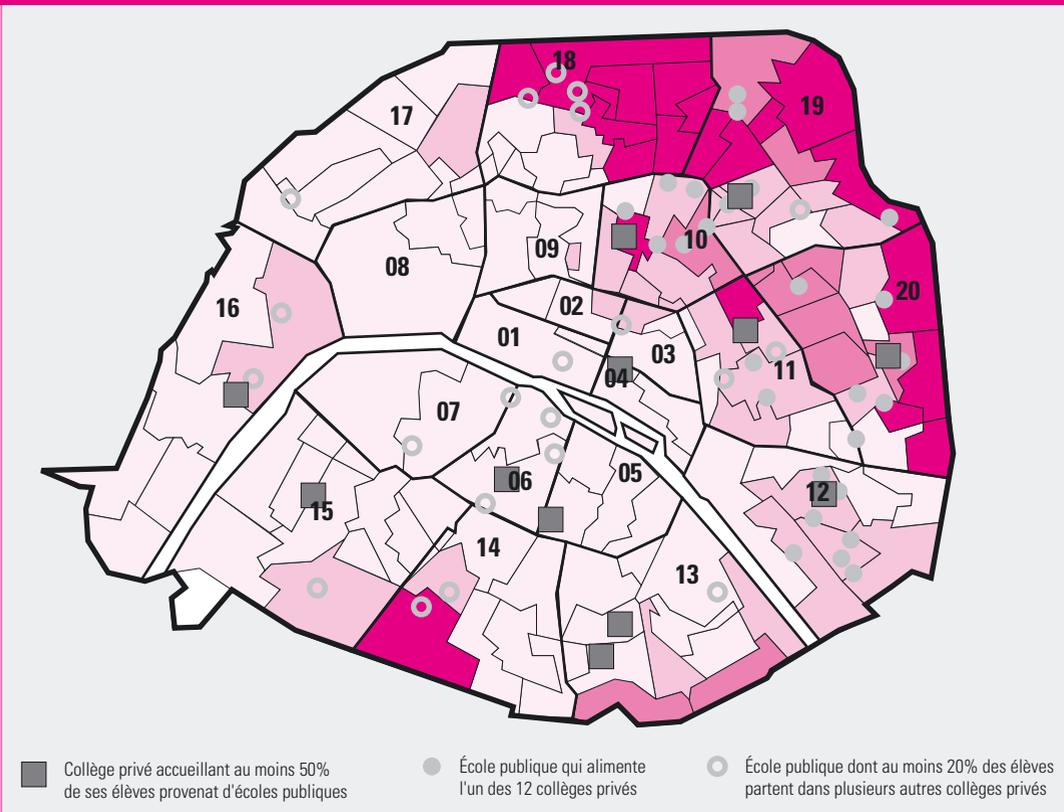
tées à plus de 50 % par des élèves provenant de CM2 d'écoles publiques (*carte 3*).

Cinq de ces douze collèges privés sont situés dans des secteurs du groupe favorisé. Ici, le choix des familles revient à éviter leur collège public de secteur, qui appartient pourtant au groupe « mixte socialement plutôt favorisé », au profit d'un collège privé. L'attraction pour le secteur privé en sixième semble relever, pour ces familles, d'une stratégie des classes moyennes, voire supérieures, qui optent pour un collège privé plus proche de leurs attentes plutôt que pour un collège public du groupe « mixte socialement plutôt favorisé ».

Cette première forme d'évitement vers le privé est sans doute la plus fréquente : elle touche beaucoup d'écoles publiques (trente-cinq sur les quarante-trois écoles où l'on observe de nombreux départs vers le privé) et elle concerne la plupart des collèges privés même si elle est particulièrement visible dans cinq d'entre eux. Cette forme d'évitement diffère donc de l'évitement observé dans le secteur public qui consiste pour les familles des secteurs « urbains défavorisés » à obtenir des collèges « urbains favorisés ».

Une deuxième forme d'évitement vers le privé semble coexister avec la première et concerne les sept autres collèges privés qui attirent de nombreux élèves du secteur public. Elle concerne 477 élèves des CM2 publics que l'on retrouve dans ces sept établissements. Ces sept autres collèges privés sont proches de secteurs de collèges publics « urbains défavorisés »

Carte 3 - Les 12 collèges privés dont les classes de 6^e accueillent plus de 50 % d'élèves provenant du public et les 43 écoles publiques dont 20 % des élèves s'orientent vers un collège privé



(10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 19^e, 20^e arrondissements). Cette deuxième forme d'évitement vers le privé est probablement moins fréquente que la première mais plus localisée dans le nord et l'est de Paris et dans la zone sensible du 14^e. Il semble que les familles suivent ici une stratégie d'évitement vers le privé d'une toute autre nature. L'objectif serait « d'échapper » au collège de secteur du groupe défavorisé. Il est probable qu'une partie des élèves quittent le secteur public au profit de l'un des sept collèges privés à défaut de dérogation du rectorat.

La fuite des meilleurs élèves de CM2 du public vers les collèges privés est une idée reçue

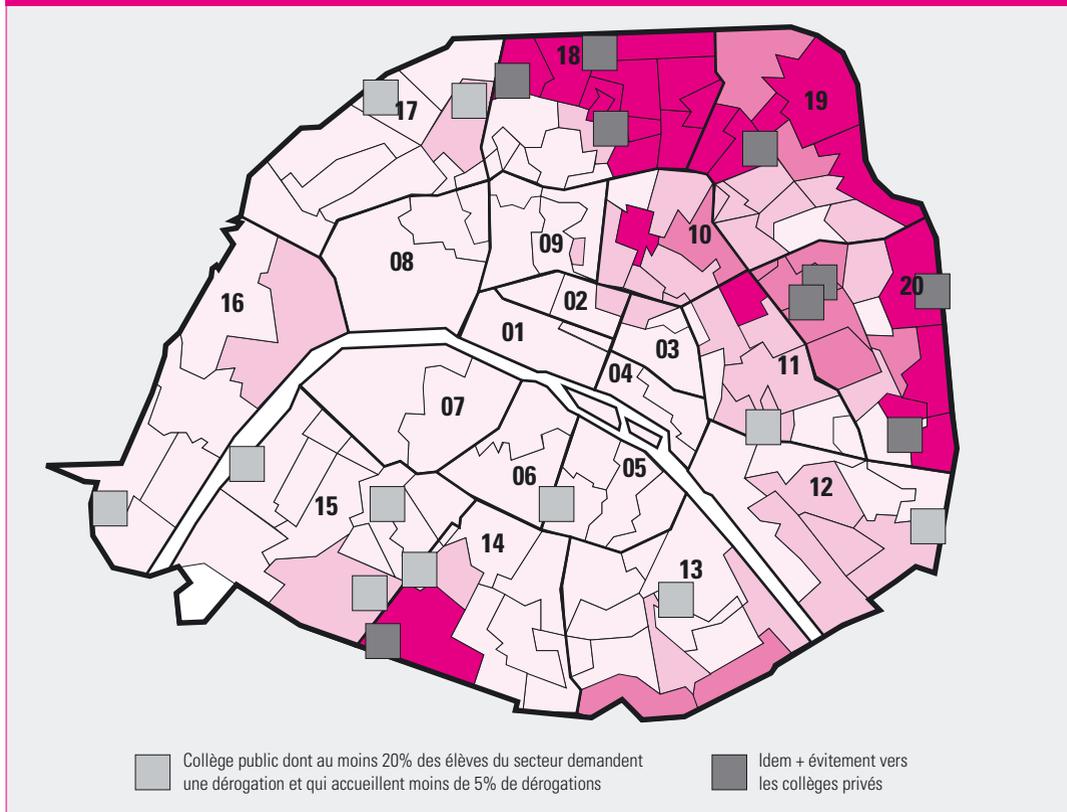
Lorsqu'on observe où s'orientent les élèves des classes de CM2 des écoles publiques, les phénomènes de fuite vers le privé sont parfois visibles. 10,5 % des élèves de CM2 des écoles publiques parisiennes (qui passent en sixième) s'orientent vers des collèges privés. Mais cette proportion dépasse 20 % dans quarante-trois écoles publiques.

À titre d'illustration, dans une classe moyenne parisienne de CM2 public qui compte environ 24 élèves, 2 à 3 élèves s'orientent vers un collège privé, le reste de la classe s'oriente vers un collège public. Mais dans quarante-trois écoles, on constate que les départs vers les collèges privés concernent au moins 5 élèves par classe.

Les élèves qui quittent ces écoles pour rejoindre les collèges privés peuvent être qualifiés d'élèves « moyens ». Leurs résultats, qui ont pu être reconstitués à l'aide des évaluations sixième, sont comparables (66 % en français, 65 % en mathématiques) à ceux des élèves qui restent dans le secteur public (67 % en français, 67 % en mathématiques). La fuite des meilleurs vers le privé ne serait donc qu'une idée reçue.

En revanche, une exploitation de la base élèves académique (BEA), qui sert à établir le constat de rentrée) montre que les élèves qui quittent une école publique pour rejoindre un collège privé sont plus souvent de milieu favorisé (62 % sont d'origine sociale très favorisée) que ceux qui restent dans le secteur public (33 %). D'autre part, les élèves qui quittent le secteur public sont rarement de nationalité étrangère : 4 % des

Carte 4 - Collèges publics concernés par l'évitement scolaire public et l'évitement vers le privé



élèves qui quittent les CM2 publics pour le privé sont étrangers alors que les étrangers représentent 15 % des effectifs qui restent dans le public.

Certains collèges publics du nord-est parisien et du 14^e arrondissement sont doublement touchés : par l'évitement scolaire public et par l'évitement vers le privé (carte 4). ■

Variables actives de la typologie nationale des collèges publics en 2003

Dans les collèges publics de Paris

| Groupes de collèges publics | Urbain défavorisé | Mixte socialement, plutôt défavorisé | Petit collège | Mixte socialement, plutôt favorisé | Urbain favorisé | Total Paris |
|---|-------------------|--------------------------------------|---------------|------------------------------------|-----------------|-------------|
| Nombre de collèges | 17 | 9 | 0 | 25 | 58 | 109 |
| Répartition des collèges | 16% | 8% | 0% | 23% | 53% | 100% |
| Effectifs de sixième | 1 970 | 1 285 | – | 3 313 | 7 743 | 14 311 |
| Dont nouveaux élèves (1) | 1 840 | 1 207 | – | 3 048 | 7 258 | 13 353 |
| PCS très favorisés | 7% | 12% | – | 20% | 46% | 31% |
| PCS défavorisés | 51% | 47% | – | 36% | 18% | 29% |
| Nationalités étrangères | 28% | 22% | – | 20% | 11% | 17% |
| Retards de 2 ans ou plus | 6% | 5% | – | 5% | 3% | 4% |
| Score moyen à l'évaluation 6° (2) | 55% | 61% | – | 63% | 72% | 66% |
| Taux brut d'accès 6° - 3° | 72% | 75% | – | 73% | 77% | 75% |
| Collèges ayant une SEGPA | 35% | 33% | – | 20% | 9% | 17% |
| Collèges ayant une section «d'excellence» | 6% | 44% | – | 48% | 47% | 40% |
| Collèges ayant une section «spécifique» | 59% | 56% | – | 32% | 9% | 26% |

Dans les collèges publics de France métropolitaine et des DOM

| Groupes de collèges publics | Urbain défavorisé | Mixte socialement, plutôt défavorisé | Petit collège | Mixte socialement, plutôt favorisé | Urbain favorisé | Total France |
|---|-------------------|--------------------------------------|---------------|------------------------------------|-----------------|--------------|
| Nombre de collèges | 934 | 979 | 949 | 1 194 | 1 094 | 5 150 |
| Répartition des collèges | 18% | 19% | 18% | 23% | 21% | 100% |
| Effectifs de sixième | 118 078 | 132 887 | 82 157 | 154 089 | 161 701 | 648 912 |
| Dont nouveaux élèves (1) | 106 450 | 122 442 | 76 337 | 141 307 | 151 136 | 597 672 |
| PCS très favorisés | 5% | 11% | 9% | 17% | 34% | 16% |
| PCS défavorisés | 67% | 51% | 49% | 39% | 22% | 44% |
| Nationalités étrangères | 11% | 4% | 1% | 4% | 3% | 4% |
| Retards de 2 ans ou plus | 6% | 3% | 2% | 3% | 2% | 3% |
| Score moyen à l'évaluation 6° (2) | 54% | 62% | 63% | 65% | 70% | 63% |
| Taux brut d'accès 6° - 3° | 70% | 71% | 77% | 74% | 77% | 74% |
| Collèges ayant une SEGPA | 43% | 53% | 5% | 24% | 18% | 28% |
| Collèges ayant une section «d'excellence» | 40% | 56% | 14% | 34% | 51% | 39% |
| Collèges ayant une section «spécifique» | 62% | 51% | 6% | 30% | 19% | 33% |

(1) Ce sont les élèves de 6° qui étaient l'année précédente en CM2 ou en classe d'accueil. Selon les académies, l'information sur les classes d'accueil est plus ou moins bien transmise à l'échelon national.

(2) Français et mathématiques.

Motifs de dérogation

Certaines procédures dérogatoires peuvent être éventuellement accordées dans le premier degré, mais elles ne sont pas reconduites pour le collège. D'autres dispositions dérogatoires sont prévues, en particulier dans l'article 6 du décret 80/11 du 3 janvier 1980 qui stipule : « *Dans la limite des places restant disponibles après l'inscription des élèves résidant dans la zone normale de desserte d'un établissement, des élèves ne résidant pas dans cette zone peuvent être inscrits sur autorisation de l'Inspecteur d'Académie* ». Cette possibilité de procédure dérogatoire revêt un caractère exceptionnel.

Les demandes de dérogations qui sont enregistrées au rectorat sont obligatoirement motivées et justifiées. Le rectorat étudie ces demandes dans l'ordre de priorité suivant :

1. raison médicale : des pièces justificatives sont demandées, en particulier un certificat médical sous pli confidentiel qui est soumis au médecin conseiller,
2. choix d'une langue vivante avec lettre de motivation ; si l'enseignement de cette langue est dispensé dans un collège de l'arrondissement ou du district, la dérogation ne peut être demandée que pour ce collège,
3. frère ou sœur inscrit dans le collège demandé (à l'exclusion de la classe de troisième) avec pièces justificatives (certificat de scolarité du frère ou de la sœur),
4. parents travaillant dans l'établissement (attestation du chef d'établissement),
5. proximité du domicile (plan du quartier),
6. autres situations exceptionnelles, à justifier impérativement par tous documents officiels.

Le fait qu'un motif de demande de dérogation soit recevable, ne préjuge pas de la décision finale d'affectation ; celle-ci est prise en fonction des places disponibles afin de veiller à l'équilibre des structures entre établissements voisins.

| Nombre de dérogations (rentrée scolaire 2003) | | | |
|---|-----------------------|-------------------|--------------------------|
| Motifs | Dérogations accordées | Demandes refusées | Nombre total de demandes |
| Santé | 45 | 64 | 109 |
| Langue vivante 1 | 218 | 116 | 334 |
| Rapprochement frère ou sœur | 325 | 97 | 422 |
| Parents établissement | 26 | 1 | 27 |
| Proximité du domicile | 244 | 221 | 465 |
| Classes à horaire aménagé | 144 | 49 | 193 |
| Section internationale | 38 | 15 | 53 |
| Frère et sœur dans le lycée | 32 | 38 | 70 |
| Proximité du travail | 52 | 38 | 90 |
| Hébergement | 47 | 34 | 81 |
| Autres | 138 | 208 | 346 |
| Total | 1 309 | 881 | 2 190 |